

En attendant la e-signature

Pour utiliser tout le potentiel des nouvelles technologies de l'information, la signature électronique reste incontournable.

La signature électronique est longtemps restée une Arlésienne au Luxembourg. On en parlait (beau-coup) mais on n'en voyait pas l'ombre d'un paraphe. Elle en était devenue un véritable cheval de bataille du ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, qui ne cessait de marteler l'importance pour le développement de l'économie luxembourgeoise.

Fin 2005, une offre publique de marché fût enfin lancée pour la mise en place d'une infrastructure à clé publique.

C'est finalement l'association regroupant Cetrel, Clearstream, BRC et HiTec qui remporta le morceau pour développer les infrastructures nécessaires pour le compte de la société LuxTrust SA.

La nouvelle société est opérationnelle depuis la fin juillet 2006 et un premier pas en matière de mise en place de l'infrastructure de clé publique est attendu pour la fin de cette année.

Avec l'avènement de la signature électronique c'est tout simplement

la confiance du consommateur dans le commerce électronique, les opérations bancaires en ligne et autres procédés de gouvernance électronique qui sont définitivement établis.

Une question de confiance et d'attractivité

Il n'y a donc plus aucun obstacle au développement sérieux des échanges commerciaux par le biais d'Internet, que ce soit du côté des consommateurs, que du côté des commerçants.

Pour le gouvernement, il était important de confier le développement de la signature électronique à un partenariat entre des entités publiques renommées et l'État luxembourgeois, afin d'inciter plus d'entreprises luxembourgeoises à se lancer dans le commerce électronique.

De plus, il s'agissait d'être en mesure d'augmenter l'attractivité du site Luxembourg en lorgnant vers des entreprises désireuses de s'y implanter. Les cas d'AOL ou encore

d'Amazon qui ont décidé de développer certaines de leurs activités à partir du Grand-Duché ayant déjà montré la bonne voie.

Au niveau des relations entre les administrations, la population et les entreprises, la signature électronique permettra un échange d'informations et de certificats beaucoup plus rapide.

Clé privée et clé publique

La signature électronique repose sur un système de chiffre à clé publique et clé privée permettant d'authentifier l'émetteur d'un document.

La clé privée sert à signer, la clé publique sert à vérifier cette signature.

La signature électronique est l'équivalent numérique de la signature manuscrite.